Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-11_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 juin 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET , Marcel PÉTRÉ, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.
Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LO, Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.
Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS Yvonne LE GAC, François REPEL.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-11_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DELIBERATION 20250625-11 : RH_CREATION DE POSTE_CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU SERVICE TECHNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article L.332-23-1 ° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 03 juin 2025,

Monsieur le président informe l'assemblée que le service technique connaît un accroissement temporaire d'activité dû :

- Au suivi administratif et technique des programmes « voirie »,
- Aux nombreuses interventions sur les bâtiments intercommunaux,
- Aux besoins humains sur les manifestations de Pré-Bocage Intercom, notamment culturelles,
- A la mise à jour des cartographies des espaces verts et des sentiers de randonnées,
- Au suivi et à l'analyse des consommations énergétiques des bâtiments.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire de recruter un agent contractuel sur le service technique pour une durée de 12 mois.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CREER** un poste non permanent à temps complet, pour le service technique, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, pour une durée de douze mois
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à recruter un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-23 1°du code général de la fonction publique (pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ; contrat à durée déterminée – 12 mois au plus)
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois correspondant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

PRE-BOCAGE INTERCOM

Le Président,
Gérard LEGUAY